

PROCES -VERBAL. REUNION

Présentation des participants :

Aurèle Vuadens, Municipal, Sociétés locales- Finances Blonay

Josiane Cardinaux-pot, Présidente Choeur Donnacord

Brigitte Dor, Secrétaire USL

Stéphane Jacquemet, Trésorier

Robert Duncombe, Président USL

Nicolas Visinand, SDBP : Excusé

Evelyne Estier, Patchwork du Léman : Excusée

L'USL regroupe 28 Sociétés Membres, a reçu 3 demandes d'affiliation. Grande progression.

R. Duncombe demande l'accord du Comité sur la "Constitution du Comité" à l'ordre du jour

Robert remercie les participants présents.

Il rappelle que l'U.S.L a été fondée en 1967, 5 Présidents se sont succédés à sa tête, Robert est le 6ème.

STATUTS:

Sur 28 stés, beaucoup ont leur Siège hors Blonay, ou à l'adresse de leur Président, à Blonay ou non.

1 nouveau candidat Blonay-Chamby Chemin de Fer! A son siège à Montreux. Mais cette société est la pour oeuvrer pour le bien de la commune.

Pour M. Duncombe, c'est plus important que l'adresse postale. Il pense que l'avenir de l'USL passe par l'aide aux Sociétés, qui oeuvrent pour la Commune.

Demander à chaque Membre de refaire ses Statuts pour avoir 1 boîte postale à Blonay ou St-Légier, ou faut-il modifier les statuts de l'USL?

M. Vuadens propose de modifier l'Art. 2 "Toute société ayant son activité à Blonay et poursuivant un but à caractère moral, physique, récréatif ou artistique, peut adhérer à l'USL (cf. art 20) et ceci pour autant qu'elle apporte quelque chose à la collectivité. On supprime "ayant 1 siège à Blonay".

Mme Cardinaux-pot soulève le point, qu'il ne faut pas que les Stés s'inscrivent pour bénéficier de la gratuité des salles à Blonay.

M. Vuadens cite l'exemple du Club Alpin, 80% d'inscrits à Blonay, mais les activités sont principalement en montagne.

Où mettre la limite ?

Pour Robert Duncombe, la vraie raison d'être , c'est apporter quelque chose à la commune, même si le Siège de la Société n'est pas à Blonay.

Question de A. Vuadens: 1 Sté locale peut-elle faire partie de l'US locale de Blonay et de St-Légier?

Robert répond: oui. Blonay est plus dynamique, depuis 10 ans l'usal rencontre des difficultés en A.G.

Mme Cardinaud-Pot demande pourquoi l'USL Blonay accepterait 1 Sté de St-Légier ?

Stéphane Jacquemet propose de laisser la porte ouverte, si 1 Sté de St-Légier veut venir, on verra après.

Article 17: Robert veut ajouter "le caissier a le droit de signature individuelle sur les comptes de IUSL"

Sachant qu'un vérificateur des comptes annuels contrôle et ressort les comptes à l'Assemblée Générale. Il y a des contrôles ponctuels.

Article 26 : modification de l'Art 2 et 17 , à mettre à l'ordre du Jour, pour votation en Assemblée Générale.

Envoyer à chaque Membre. Si acceptation, changement à l'Assemblée Générale.

MATERIEL : Stéphane demande la suppression des Art. 18 et 19.

Qui n'ont plus de raison d'être car l'USL n'a plus de matériel.

Tout le chapitre Matériel sera enlevé.

Accepté à l'unanimité.

Chapître VI. Art. 20 . Présentation de la Société par 1 Membre

Aurèle Vuadens demande quelle est la raison?

Stéphane répond " il est important qu'1 autre société, non Membre de l'USL, se pose la question de l'intérêt d'accepter la nouvelle société."

COMPTES et FINANCES.

Stéphane présente la situation : Elle est bonne. 10 400 CHF en caisse.

6 Stés doivent encore verser leurs cotisations.

Il procède par envoi direct d'1 mail, avec lien pour virements bancaires, pour supprimer les frais. Certaines Stés veulent encore recevoir 1 facture par la poste.

1 message par Sté, avec courrier d'accompagnement. 7 Stés veulent 1 facture.

La Commune a versé 500 CHF en juin + 500 CHF de Don pour le GPVS.

Validés, affectés sur 2 exercices, contrôlé par le vérificateur.

Si 1 Sté ne paie pas, relances plus serrées, puis téléphone.

Dans les Statuts, la Sté dispose d'1 délai de 2 ans, après ce délai, l'USL a le droit de l'exclure en Assemblée Générale.

Robert rappelle qu'1 société qui n'a pas versé sa cotisation n'a pas le droit de vote en Assemblée Générale.

COMPTES CHARGES et PRODUITS .

Résultat positif 15 CHF. Pour la caisse de l'USL.

Finances pour GPVS : 1200 CHF en 2011 versés par la Commune.

Pour achat de T-Shirt, casquettes, pour les équipes, repas pour les membres (9 membres, 2 entraîneurs) + Président et boissons pour toute la journée.

L'entraîneur et le Photographe sont invités.

10 000CHF x 2. Frais d'organisation.

Argent versé pour Aide aux Jeunes Sportifs.

Stéphane précise 1 point : la coutûme pour les Anniversaires de 25, 50, 75 ans des Sociétés. Toutes les Stés membres devaient payer 120 CHF au lieu de 100 CHF , le supplément de 20 CHF était versé en cadeau à la Sté.

La cotisation de 100 CHF des Stés est plutôt symbolique, les comptes sont équilibrés.

Il propose d'abandonner le supplément de 20 CHF de cotisation, et de faire plutôt 1 geste : l'USL pourrait offrir 1 bouteille de vin.

M. Duncombe avait promis à Sinanju et à la Gym de parler de leurs 25 ans et il a oublié.

L'USL doit faire un effort pour connaître les dates Anniversaires des Sociétés.

Brigitte va les contacter pour leur demander, par mail.

Grosses dépenses : Représentation pour le Président, Participations AG, Site Internet, Secrétariat.

1 x an : 1 souper pour les Président, Tresorier, Secrétaire du Comité, en remerciement pour leur bénévolat.

Article 6.

5 personnes minimum au comité : donc possibilité d'être plus. Pour s'aligner avec la Sté de Développement et son comité, pour un travail en collaboration avec les Stés et la Commune.

Robert propose d'ajouter 1 Délégué de la Commune pour élargir le Comité.

Stéphane propose 2 grands Comités : pour le Tableau d'honneur et le GPVS. Comité élargi

Robert rappelle que le petit Comité gère le fonctionnement courant.

Le comité élargi, comporte 1 nouvelle Société tous les 2 ans, pour découvrir le fonctionnement de l'USL.

Robert propose d'ajouter pour la prochaine séance du Comité élargi à 6 un Délégué de la Commune.

Aurèle Vuadens répond : proposer à la commune d'inviter le Délégué Municipal, aux AG, c'est suffisant.

Rappel : le Prèsident de l'USAL est aussi toujours invité aux AG.

Robert Duncombe explique qu'il a cherché la raison d'être de l'USL , quand il est devenu Président. Il ne pense pas que cela ne sout que pour mettre des salles gratuites à disposition, mais d'oeuvrer pour le bien de la Commune.

Dans le programme de législature 2011-2016, il note la reconnaissance de la commune envers l'USL, citée 3 fois comme "Acteurs impliqués".

Point 1.2 Collaborer plus avec St-légier. Aider les 2 communes

1.4 Collaboration locale

1.5. Usi pas impliquée dans l'intégration des Etrangers.

Demander à la commune d'ajouter ce point ?

Le support du programme de législature est un exemple de raison d'être de l'Usi.
Ouvrir le dialogue avec les autres Auteurs Impliqués, pour aider plus.

Stéphane ajoute : donner une impulsion, comme intermédiaire, suite aux idées de la commune, pour faire le lien.

Aurèle Vuadens rappelle le but, les statuts : défendre les sociétés en cas de problèmes.
Et pense que celles-ci devraient apporter un retour, par une aide en bénévolat, par exemple.

Question: différence entre Société de Développement et USL ,Pour les Stés locales ?
La SD développe surtout le tourisme et est membre de IUSL.

Stéphane reconnaît que l'USL est le partenaire privilégié de la Commune, le point de contact principal , le relais auprès des Stés membres,
Un rôle important : faire passer la parole de la commune.

3 NOUVEAUX CANDIDATS.

Les statuts de l'Usi ont été envoyés, nous avons reçu leurs statuts.

1 Sté accepte de faire 1 case postale à Blonay.

Les 3 candidats connaissent 1 membre qui va les présenter.

Envoyer 1 mail pour leur demander de préciser qui est ce membre.

TABLEAU d'HONNEUR . vendredi 27 janvier 2012

L'organisation suit, il reste à aménager les animations.

Chaque habitant va recevoir 1 courrier, accompagné des Statuts modifiés.

Stéphane dit qu'il y a peu de différence par rapport à l'année passée, pour les candidatures 2012. La Commune paie tout.

LIVRE d'OR .

Robert rappelle le problème de signatures à la fin de la cérémonie. Et en l'absence de photo, laisser la place. Le Président du Basket est en possession du livre d'or.
Robert propose , pour diffusion à JM Guex, de ne mettre que les photos et faire l'impression des noms à postériori.

GPVS. Grand Prix des Villes Sportives.

Il sera mentionné au Tableau d'Honneur. Date le 2 juin à St-Légier.

Beaucoup de difficultés à composer l'équipe : saison de compétitions, examens..réussir à faire les entraînements. Il y a 2 filles ,16 garçons. Team Blonay uniquement. Et plus d'entraîneur.

Question: possibilité d'1 équipe combinée Blonay/St-Légier à l'avenir ?

DERNIER POINT

Question de stéphane, a Josiane Cardinaux-Pot, en tant que Sté membre :
Est- elle allée voir sur notre site internet ? La réponse est oui. Pour le contrôle de modifications et oui pour l'utilité du site.

PROPOSITION

Acheter 1 portable pour la secrétaire. Steph en a vu en soldes à 600CHF à confo, sur le budget de l'USL.

Le Président pourrait faire sa présentation en powerpoint.

Les chiffres pour les comptes, 2 versions, informatique et papier.

Demander à l'Assemblée Générale, par vote en avril 2012.

Proposer 1 sondage lors de l'AG, afin de vérifier la fréquentation du site internet de l'USL.
Décision de conserver la même cotisation de 100 CHF en 2013.

Beaucoup de disparité dans les Stés, de 5 à 100 membres. L'utilisation gratuite des salles est illimitée. Pour éviter des abus, faut-il proposer des quotas?

A contrôler: l'utilisation de la Maison Picson, abusive, faire 1 listing de l'utilisation, pr les réunions de comités.

A priori, Aurèle et Steph disent qu'il n'y a pas de soucis, l'attribution des salles peut continuer sans restriction.

Josiane a une question concernant la cotisation est identique, mais le nombre de membres des Stés ne l'est pas. Une même cotisation amène les mêmes droits.

Réflexion à tenir : faut-il baisser la cotisation des petites structures?

La séance est levée à 21h30.